

Est-ce que la récolte de bois au Québec cause de la déforestation?

Au Québec, la forêt publique va bien. Elle n'est pas surexploitée, elle ne subit pas de déforestation et elle se régénère bien.

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des forêts du Québec sont sur le territoire public et dix pour cent (10 %), sur le territoire privé.

Le Québec possède 2 % des forêts mondiales et il est un chef de file en matière de pratiques forestières durables.

Les deux derniers bilans sur l'état de la forêt québécoise publique (de 2008 à 2013 et de 2013 à 2018) concluent que la superficie forestière du Québec demeure stable, car elle se régénère naturellement ou elle est reboisée.

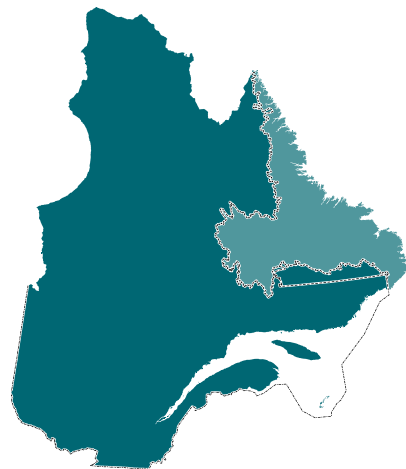
Environ 1800 km² sont récoltés chaque année en territoire public, soit approximativement 0,7 % des 271 000 km² destinés à l'**aménagement forestier***.

Il ne faut pas confondre la récolte de bois et la déforestation. La déforestation se définit comme une modification permanente de la vocation forestière du territoire. Par exemple, une forêt qui est coupée pour devenir une terre agricole, ou encore pour y construire des maisons, est considérée comme de la déforestation.

La façon dont la forêt est gérée au Québec exige que les forêts récoltées sur le **territoire public** se régénèrent naturellement ou qu'elles soient reboisées lorsque la régénération naturelle est insuffisante. Après une coupe forestière, la forêt repousse naturellement ou grâce au reboisement : ce n'est donc pas considéré comme de la déforestation. Les changements du couvert forestier à la suite de la récolte sont temporaires, de la même façon qu'ils le sont après le passage de perturbations naturelles (feux, vents, épidémies d'insectes et maladies). Ainsi, la vocation forestière du territoire est toujours préservée.

Les **forêts privées**, qui incluent les boisés municipaux et les terrains appartenant à des promoteurs privés, sont gérées par leurs propriétaires et encadrées notamment par les règlements municipaux. Les forêts privées ne sont pas sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

Portrait global du territoire forestier québécois



—	Superficie officielle du Québec 1 667 712 km ²
—	Superficie du territoire forestier 905 800 km ²
—	Superficie sous aménagement en forêt publique 271 000 km ²
—	Superficie récoltée annuellement en forêt publique 1 810 km ²
—	Perte de superficie forestière due aux chemins en forêt publique environ 55 km ²

Au Québec, la récolte de bois et les perturbations naturelles entraînent des changements dans la superficie forestière totale des forêts publiques, mais ceux-ci sont temporaires dans 97 % des cas, puisque la forêt repousse.

La construction de chemins forestiers peut occasionner une perte de superficie forestière. En plus d'être utilisés pour la récolte de bois et l'aménagement des forêts, ces chemins servent à plusieurs autres besoins (villégiature, chasse, etc.). Plusieurs chemins **temporaires** sont également construits en forêt, par exemple ceux construits en hiver sur sols gelés. Ces chemins n'occasionnent pas de perte de superficie forestière. Lorsqu'ils ne sont plus utilisés, il est fréquent que la forêt y repousse.

* Moyens et activités nécessaires pour atteindre des objectifs de mise en valeur et de conservation des forêts (par exemple récolte du bois, reboisement, préparation du terrain pour le reboisement, acériculture, construction de chemins, etc.).